



L'an deux mille vingt et un le 20 du mois de mai, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 12 mai, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude  
M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- Mme FRANCOIS Valérie – M.  
FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL  
Patrick

Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean  
Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - M. FAGOT  
REVURAT Yannick- M. JOLY Philippe – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –M.  
IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Franck - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS  
Antony

Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS  
Magali – M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

**Procurations** : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. VINCENT Yvon à M. MOUGINET Dominique  
M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. GUEZET  
Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe -

**Excusée** : Mme LORETTE Delphine

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 6

Excusés : 1

**Votants : 47**

**Date d'affichage** : le 26 mai 2021

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 47

Contre :

Absentions :

**CT/PR**

02/05/2021

INSTITUTION

**Approbation de la modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Val de Lorraine prorogeant sa durée d'existence**

Claude THOMAS, président, rappelle la création en novembre 2015 du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Val de Lorraine, succédant au Pays du Val de Lorraine. Institué sous forme de syndicat mixte (le Pays était une association) pour une durée limitée à 6 ans, il arrive donc à échéance en novembre 2021.

Il convient donc aujourd'hui que chacune des 4 intercommunalités composant ce PETR (CC du Bassin de Pompey, CC du Bassin de Pont à Mousson, CC de Mad et Moselle, CC de Seille et Grand Couronné) se prononce sur la modification statutaire portant prorogation de sa durée de vie, à nouveau pour 6 ans.

Cette modification a été approuvée par délibération du conseil syndical en date du 10 mars 2021, notifier le 29 mars 2021. Cette notification déclenchant le délai de 3 mois durant lequel ses membres doivent se prononcer par délibération.

Claude THOMAS rappelle que le PETR a été créée pour poursuivre, tout en la renouvelant, la dynamique de coopération du Pays du Val de Lorraine visant principalement à affirmer la place et le positionnement de ce territoire au sein de la Multipôle sud Lorraine et de l'espace central, entre les deux agglomérations de Metz et Nancy.

Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- Améliorer la cohérence de la gouvernance du territoire
- Renforcer la coordination et la mise en commun des projets de territoire pour répondre aux enjeux interterritoriaux
- Rationaliser l'ingénierie territoriale, voire préfigurer un service unique local

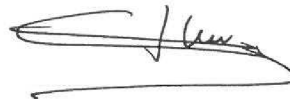
- Mutualiser les moyens comme les initiatives et les projets
- Améliorer les modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques en recherchant plus d'efficacité et de convergence.

Après une présentation d'éléments de bilan des six dernières années du PETR, ainsi qu'un débat relatif aux enjeux et perspectives des six prochaines années, Claude THOMAS propose aux délégués communautaires :

- D'autoriser la prorogation de la durée du PETR du Val de Lorraine pour une nouvelle période de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021
- De modifier en conséquence l'article 3 des statuts du PETR du Val de Lorraine

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** la prorogation de la durée du PETR du Val de Lorraine pour une nouvelle période de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021
- **Autorise** la modification en conséquence de l'article 3 des statuts du PETR du Val de Lorraine



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS  
2021.06.03 17:26:21 +0200  
Ref:20210601\_171601\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président